



Comptes annuels Situation au 31 décembre 2017

de l'Association Appui au Développement Autonome a.s.b.l.
et rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé

39, rue Glesener
L-1631 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : F 199



Inclusive Finance. Increasing Autonomy. Improving Lives

SOMMAIRE

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	2
BILAN AU 31 DECEMBRE 2017	5
COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2017	6
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017	7

Aux Membres de
ADA - Appui au Développement Autonome a.s.b.l.
39, rue Glesener
L - 1631 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de ADA - Appui au Développement Autonome a.s.b.l. (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnables des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de Révision Agréé



Delphine Lecorche, Réviseur d'Entreprises Agréé
Directeur

Le 7 juin 2018

Bilan au 31 décembre 2017

ACTIF	Notes	31/12/2017 EUR	31/12/2016 EUR
A. Actif immobilisé		2.249.725	2.388.201
I. Immobilisations incorporelles	2.2 - 3	41.139	25.459
II. Immobilisations corporelles	2.2 - 3	457.121	561.025
III. Immobilisations financières	2.3 - 4	1.751.464	1.801.717
B. Actif circulant		1.701.502	1.606.136
I. Créances			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2.4 - 5	328.688	311.835
II. Avoirs en banques, en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	6	1.372.813	1.294.301
C. Comptes de régularisation	2.8 - 7	185.429	283.161
TOTAL ACTIF		4.136.656	4.277.498
FONDS PROPRES ET PASSIF	Notes	31/12/2017 EUR	31/12/2016 EUR
A. Fonds propres	2.5 - 8	1.290.581	1.156.569
I. Fonds associatifs		449.906	449.906
II. Réserve de réévaluation		17.795	33.902
III. Réserve pour projets à réaliser		472.954	439.151
IV. Fonds dédiés		94.769	-
V. Résultats reportés		199.807	199.807
VI. Résultat de l'exercice		55.350	33.803
B. Fonds MAEE LT pour Investissements	9	1.306.953	1.201.229
C. Provisions	2.6 - 10	261.144	217.759
D. Dettes	2.7 - 11	1.159.424	1.696.194
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		808.623	1.148.279
Subvention HMAEE non utilisée		-	22.796
Subvention MAEE non utilisée		248.503	614.992
Dettes fournisseurs, fiscales et au titre de la sécurité sociale		467.577	420.491
Dettes envers des établissements de crédit		92.543	90.000
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		350.801	547.915
E. Comptes de régularisation	2.8 - 7	118.554	5.747
TOTAL FONDS PROPRES ET PASSIF		4.136.656	4.277.498

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Compte de profits et pertes au 31 décembre 2017

	Notes	31/12/2017 EUR	31/12/2016 EUR
1. Financements	12	6 606 881	7 200 488
<i>Ministère des Affaires Etrangères et Européennes</i>		6 151 497	6 345 441
<i>Subventions d'autres organismes nationaux et étrangers</i>		432 587	813 756
<i>Reports de ressources non utilisées N-1</i>		22 796	41 291
2. Autres produits d'exploitation	12	972 742	518 217
<i>Produits liés aux activités de développement</i>		837 072	362 890
<i>Loyers</i>		129 160	139 471
<i>Dons, Cotisations</i>		6 510	15 856
3. Autres charges externes	13	-4 610 349	-4 963 297
<i>Soutien au développement et autres aides versées</i>		-2 038 266	-2 961 866
<i>Autres charges liées aux activités de développement</i>		-2 040 701	-1 457 180
<i>Autres charges liées à la gestion administrative</i>		-531 383	-544 251
4. Frais de personnel	13 - 14	-2 625 215	-2 451 472
<i>Salaires et traitements</i>		-2 238 436	-2 107 661
<i>Charges sociales</i>		-296 300	-264 805
<i>Autres frais de personnel</i>		-90 478	-79 007
5. Corrections de valeur	3	-142 233	-148 747
<i>sur immobilisations corporelles et incorporelles</i>		-142 233	-148 747
6. Autres charges d'exploitation	13	-99 673	-96 897
7. Produits provenant de participations	4 - 12	16 875	19 721
8. Autres intérêts et autres produits financiers	12 - 15	3 278	9 678
9. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant		-50 976	-43 005
10. Intérêts et autres charges financières	13 - 15	-15 979	-10 884
11. Résultat de l'exercice		55 350	33 803

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2017

Note 1 - Généralités

L'Association a été créée le 17 mai 1994 (RCS F199) et porte la dénomination suivante : « Appui au développement autonome », en abrégé « ADA » et elle a pour objet :

- d'encourager la recherche de moyens alternatifs de réduction de la pauvreté et de coopération au développement,
- de favoriser et contribuer à la mise en place de nouveaux moyens et de montages financiers en vue d'accompagner les organisations actives en matière de réduction de la pauvreté, les institutions de microfinance et leurs partenaires dans leur recherche d'autonomie,
- de collaborer avec des personnes, associations, institutions et administrations, poursuivant des buts semblables et dont les activités seraient complémentaires à celles de l'Association,
- d'encourager la diffusion de l'information dans les domaines mentionnés ci-dessus,
- de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes du développement,
- de rassembler et gérer les fonds nécessaires à l'action de l'Association.

La gestion journalière de l'Association est déléguée à un Comité Exécutif nommé par le Conseil d'Administration.

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux statuts de l'Association, et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg ainsi qu'aux pratiques comptables généralement adoptées par les associations sans but lucratif. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles requises par la loi, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Elle impose aussi au comité exécutif d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle elles ont changé. Le comité exécutif estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels pour l'exercice 2017 donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Association.

L'Association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.1. Conversion des postes en devises

Les comptes annuels de l'Association sont tenus en EUR.

Les opérations courantes en devises sont converties et comptabilisées aux cours en vigueur le jour de la transaction. Les actifs et passifs en devises sont convertis en euros aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les gains et pertes de change réalisées et les pertes de change non-réalisées sur les soldes des comptes bancaires en devises sont portés au compte d'exploitation.

Les immobilisations financières sont renseignées au bilan à leurs valeurs d'acquisition respectives - éventuellement corrigées de moins-values - actualisées aux cours de change en vigueur à la date de clôture en contrepartie de la réserve de réévaluation.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2017 (suite)

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'Association sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements selon la méthode détaillée ci-après. Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs physiques détenus pour être utilisés dans le cadre de l'activité de façon durable.

Un contrat de bail a été conclu entre ADA et le Fonds de compensation commun du régime des pensions à compter du 1^{er} septembre 2013 pour une durée de 9 ans. Les dépenses liées aux travaux de rénovation ont été activées pour une durée de 9 ans en accord avec la durée du bail.

Les achats de petits matériels et outillages ainsi que le mobilier, le matériel de bureau et les logiciels dont le prix d'acquisition n'excède pas la valeur unitaire de 800 EUR HT sont portés directement en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation. Les durées d'amortissement utilisées correspondent aux durées d'utilité des biens conformes aux pratiques habituelles du secteur d'activité.

	Durées d'amortissement	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Autres immo. Corp. (honoraires, travaux...)	9 ans	11,11%	linéaire
Mobilier	8 ans	12,50%	linéaire
Installations, matériel et outillage	5 ans	20,00%	linéaire
Matériel informatique	3 ans	33,33%	linéaire
Logiciel informatique	2 ans	50,00%	linéaire

Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Une correction de valeur est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les participations en devise sont réévaluées au cours de change en date de clôture. Les variations de change sont enregistrées au niveau de la réserve de réévaluation.

Les prêts et dépôts de garanties effectués sont renseignés à l'actif du bilan dans la rubrique « Immobilisations financières » pour l'intégralité des montants mis à la disposition des organismes de microfinance. Ces actifs sont remboursables, en principe, à leurs échéances respectives. Les immobilisations financières sont dépréciées en cas de risque d'irrecouvrabilité.

Dans le cas où des dividendes sont reçus sous forme d'actions, ils sont mis à l'actif à leur valeur d'acquisition.

2.4. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2017 (suite)

2.5. Fonds Propres

Les fonds propres sont composés de fonds associatifs, de réserves, de fonds dédiés, de résultats reportés et du résultat de l'exercice.

2.6. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

Parmi ces provisions, certaines visent à couvrir les risques liés aux investissements pour lesquelles l'Association est financièrement responsable, et font l'objet d'une estimation par le Conseil d'Administration en fonction des risques potentiels identifiés.

2.7. Dettes

Les dettes sont enregistrées au passif à leur montant de remboursement. Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.8. Comptes de régularisation

Le compte de régularisation actif comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Le compte de régularisation passif comprend les produits perçus durant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.9. Reconnaissance des produits

Les recettes proviennent :

- de contrats de financements signés avec des bailleurs de fonds et sont comptabilisées en revenu l'année où sont encourues les dépenses financées, ceci afin de respecter le principe de correspondance des dépenses et recettes ;
- d'autres produits d'exploitation provenant directement des activités de développement, des loyers perçus des sous-locataires de la Maison de la Microfinance et des dons et cotisations reçus.

2.10. Fonds dédiés

Les cofinancements sont inscrits en produits lors de la réception des fonds. Lorsque les fonds n'ont pas pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris envers le tiers financeur est inscrit au passif et fera l'objet d'une reprise ultérieure.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2017 (suite)

Note 3 – Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations	Mobilier	Matériel Informatique	Autres installations, outillages	Autres immo. corporelles (travaux)	Logiciels informatiques	Total des immobilisations corporelles et incorporelles
Valeur brute au 01.01.2017	153.489	188.716	59.212	724.634	50.521	1.176.573
Sorties	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	10.536	-	2.849	54.186	67.571
Valeur brute au 31.12.2017	153.489	199.252	59.212	727.483	104.708	1.244.145
Amortissements cumulés au 01.01.2017	-89.171	-165.986	-42.699	-267.169	-25.064	-590.089
Reprises 2017	-	-	-	-	-13.563	-13.563
Amortissements 2017	-16.731	-11.640	-8.146	-80.774	-24.942	-142.233
Amortissements cumulés au 31.12.2017	-105.902	-177.626	-50.845	-347.944	-63.569	-745.887
Valeur Nette au 31.12.2017	47.587	21.626	8.367	379.539	41.139	498.260

Note 4 – Immobilisations financières

Les immobilisations financières peuvent être divisées en deux types : les participations détenues et les dépôts et cautionnements versés par ADA :

4.1. Participations détenues

Immobilisations financières	Nombre d'actions détenues	% de participation	Coût historique	Entrées avant 2017	Cumul des corrections de valeur avant 2017	Corrections de valeur 2017	31.12.2017 (net)
Titres ayant le caractère d'immobilisations dans:							
Proempresa (Pérou)	91.765	1,53%	91.100	138.750	19.684	- 14.938	234.596
CIF VIE (Burkina)	150	15%	228.674	-	-	-	228.674
LMDF (Luxembourg)	38.323	21,91%	922.282	-	-	-	922.282
MFX (Etats-Unis)	10.000	0,06%	6.495	-	3.008	- 1.169	8.334
SERINSA (Nicaragua)	100	22,99%	93.724	-	-	- 7.064	86.660
MICROLUX (Luxembourg)	140	15,55%	140.000	-	-	- 43.911	96.089
Total des actifs financiers immobilisés			1.482.274	138.750	22.692	- 67.082	1.576.634

La participation détenue dans le capital de l'institution de microfinance Proempresa a fait l'objet d'un accord de vente entre ADA et la société « Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement – SCA » en décembre 2017 pour un montant de 1.651.770 PEN (Sol péruvien), soit 422.273 EUR (sur base du taux de change PEN/EUR au 31 décembre 2017). La vente est cependant conditionnée par l'enregistrement de l'acheteur à la bourse de Lima. Une fois confirmée, elle sera prise en compte au cours de l'exercice 2018.

ADA a souscrit 150.000 actions de 1.000 francs CFA dans le capital de CIF-VIE Burkina en septembre 2011, pour une contrevaletur de 228.673 EUR. Une distribution de dividende pour l'année 2017 a été réalisée au mois de mai 2018 pour un montant de 36.679 EUR en faveur de ADA.

Depuis 2009, ADA détient une participation dans le Fonds Luxembourg Microfinance and Development Fund (LMDF) créé en collaboration avec la Direction de la Coopération au Développement et de l'Action Humanitaire du Ministère des Affaires étrangères. La SICAV a pour but de soutenir les fournisseurs responsables de services financiers inclusifs adaptés et de contribuer ainsi à la diminution de la pauvreté dans les pays en développement (Afrique, Asie et Amérique latine), tout en offrant à ses actionnaires un rendement financier palliant au moins l'inflation afin de préserver la valeur réelle du capital investi.

L'Association a souscrit 36.891,28 actions de la Classe A de la SICAV pour une valeur de 922.282 EUR (valeur unitaire de 25 EUR). En date du 30 juin 2017, les actions détenues par ADA dans la Classe A ont été converties en actions de la Classe A bis sur base de la valeur unitaire de souscription. Le nombre d'actions détenues par ADA est donc depuis cette date de 38.322,66 correspondant à une participation de 963.815 EUR au 31 décembre 2017.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2017 (suite)

Ce type d'action prend en charge les risques de pertes suite à des défaillances d'institutions de microfinance incapables de faire face à leurs obligations, en faveur des actionnaires détenant des actions de la Classe C (investisseurs individuels privés). La couverture par les actions de la Classe A bis ne s'appliquerait cependant que dans un deuxième temps et ceci après que les pertes n'aient été entièrement absorbées par les actions de la Classe A (cf. Note 10 pour le détail de la provision relative à ce risque).

A la fin de l'année 2016, ADA a souscrit 100 actions de 1.000 dollars dans le capital de SERVICIOS INCLUSIVOS S.A. (SERINSA) au Panama pour une contrevaletur de 93.724 EUR, financées par le Ministère des Affaires Etrangères. Cette société diffuse des produits de Micro-assurance aux Institutions de Microfinance membres du réseau REDCAMIF dans les sept pays d'Amérique Centrale. Suite à la réception des Etats Financiers non audités de Serinsa, la valeur de la participation de ADA au 31 décembre 2017 a été réévaluée à 86.660 EUR.

ADA a également participé en mars 2016 à la constitution de MICROLUX S.A., première institution de microfinance au Luxembourg. La valeur comptable de cette participation correspond à 96.089 EUR au 31 décembre 2017.

4.2. Dépôts et cautionnements versés

Dépôts et cautionnements versés	Montant historique	Entrées 2017	31.12.2017 (net)
Fonds de garantie FUCEC - Togo	26 000	11 600	37 600
Fonds de garantie ASUSU - Niger	120 000	-	120 000
Fonds de garantie FCPB - Burkina Faso	12 000	-	12 000
Caution SAKURA - Myanmar	-	1 883	1 883
Caution ADMIRAL - Dubaï	-	3 346	3 346
Total			174 830

En 2016, ADA a déposé des fonds dans les livres de plusieurs Institutions de Microfinance : la Faïtière des Unités Coopératives d'Epargne et de Crédit (« FUCEC ») au Togo, ASUSU SA au Niger et la Faïtière des Caisses Populaires du Burkina Faso (« FCPB »). Ces fonds s'élevaient respectivement à 26.000 EUR, 120.000 EUR et 12.000 EUR en vue de constituer des fonds de garantie ayant pour but de couvrir tous les crédits octroyés dans le cadre du projet « Jeunes entrepreneurs » jusqu'à la fin de l'exercice 2018.

Le montant du fonds de garantie lié à FUCEC a été augmenté au cours de l'année 2017 de 11.600 EUR suite à une revue de la convention de cofinancement liant ADA et la FUCEC.

Les cautions SAKURA et ADMIRAL sont liées au détachement de personnel ADA respectivement au Myanmar et aux Émirats arabes unis.

Finalement, une garantie bancaire pour un montant de 40.197 EUR a été déposée auprès de la BIL en décembre 2015 dans le cadre du projet d'appui au secteur et de supervision en Côte d'Ivoire. Celui-ci est inclus dans le montant de 1.372.813 EUR du poste d'actif intitulé « Avoirs en banques, en compte de chèques postaux, chèques et encaisse » (note 6).

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2017 (suite)

Note 5 – Actif circulant dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an

Autres créances	31.12.2017	31.12.2016
<i>Ce poste se compose de produits à recevoir liés à l'activité des programmes (dont, pour les plus significatifs, 75 K EUR de la BEI, 22 K EUR de la Lao MicroFinance Association) et de produits divers liés à l'exercice 2017, non perçus au 31 décembre 2017, relatifs au fonctionnement administratif de l'Association, en l'occurrence, des charges locatives et autres frais avancés à d'autres entités de la Maison de la Microfinance à recevoir (103 K EUR).</i>	328.688	311.835

Note 6 – Avoirs en banque, avoirs en compte, chèques postaux et encaisse Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2017	31.12.2016
Comptes courants, caisses et comptes chèque postaux	861 038	878 630
Comptes de dépôts et d'épargne	511 775	415 671
Total des Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1 372 813	1 294 301
Emprunt bancaire	-443 344	-532 191

Un emprunt bancaire d'un montant de 750 000 EUR a été contracté en juin 2014 pour une durée de 8 ans (échéance finale : 11/10/2022) à un taux fixé sur base du taux Euribor 1 mois du 1^{er} jour ouvrable du mois, augmenté d'une marge de 0,75% par an. Il est destiné au financement des investissements et travaux de rénovation interne du bâtiment abritant la Maison de la Microfinance au 39 rue Glesener.

Note 7 – Comptes de régularisation

	31.12.2017	31.12.2016
Comptes de régularisation - Actif		
Charges constatées d'avance - Administration	24 574	21 880
Charges constatées d'avance - Programmes	160 855	261 281
Comptes de régularisation - Passif		
Produits constatés d'avance - Administration	0	100
Produits constatés d'avance - Programmes	118 554	5 647

Contractuellement, les cofinancements des activités des partenaires au Sud sont versés par avance et ajustés à la réception des rapports de réalisation de fin d'année transmis dans un délai de 2 à 3 mois après réception des fonds. Les versements concernés ayant été effectués lors du dernier trimestre 2017 et certaines des activités financées n'ayant pas été réalisées durant l'année, des ajustements ont été appliqués afin de respecter le principe d'indépendance des exercices.

Note 8 – Fonds propres

Les fonds associatifs ont été constitués au fil des années sur base notamment des dons reçus, les plus importants venant de la Fondation du Grand-Duc Henri et de la Grande-Duchesse Maria Teresa à hauteur de 85.000 EUR ainsi que des Rotary Clubs du Luxembourg à hauteur de 161.000 EUR. Ces fonds ont notamment permis à l'Association d'effectuer des investissements en faveur d'institutions de microfinance.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2017 (suite)

La réserve de réévaluation se compose des gains de change réalisés depuis 2010 sur les participations financières (Note 4) détenues principalement dans le capital d'institutions de microfinance.

Les fonds dédiés inscrits au passif des comptes 2017 sont constitués de ressources générées par l'organisation de la Semaine Africaine de la Microfinance (« SAM ») en octobre 2017. Ils serviront à contribuer au financement de la prochaine SAM prévue en 2019.

La Réserve pour projets à réaliser est composée de divers financements perçus au cours d'un exercice et destinés à être utilisés pour financer des projets, soit au cours de ce même exercice, soit au cours d'exercices ultérieurs, dans ce cas, ils sont comptabilisés après la clôture de l'exercice comptable en tant que « Réserve pour projets à réaliser », lors de la décision d'allocation du résultat de l'exercice.

La rubrique Résultats reportés enregistre les fractions des excédents des exercices antérieurs non affectés à des projets spécifiques de l'Association.

Note 9 – Fonds MAE LT pour Investissements

Ce poste du bilan correspond aux diverses mises à disposition à long terme de fonds du Ministère des Affaires Etrangères (« MAE ») reçus depuis l'origine de l'association corrigées de certains gains et pertes de change, revenus d'immobilisations financières, plus-values, moins-values et affectations en accord avec le MAE au fil des 22 dernières années.

Note 10 – Provisions

Ce poste du passif reprend principalement des provisions associées aux risques spécifiques liés aux activités de ADA ainsi que des provisions pour charges courantes.

Provisions pour risques	31.12.2017	31.12.2016
<i>Provision liée au risque de couverture des pertes attachée à la participation de ADA dans la part A bis de la SICAV LMDF (cf. Note 4), plus spécifiquement au vu de la situation économique et politique demeurant instable des pays dans lesquels sont faits ces investissements.</i>	33 128	58 141
<i>En décembre 2016, ADA a déposé une somme de 120.000 EUR dans les livres de l'IMF ASUSU au Niger (cf. Note 4) en vue de constituer un fonds de garantie ayant pour but de couvrir tous les crédits octroyés dans le cadre du projet « Jeunes entrepreneurs ». La moitié de sa valeur a été provisionnée en fin d'année 2016 dû à un risque élevé d'utilisation de tirage du fonds de garantie. La provision a été augmentée des 60.000 EUR restants en 2017 suite à des informations négatives au sujet d'ASUSU et au risque que la société ne puisse respecter ses engagements.</i>	120 000	60 000
Provisions pour congés payés	31.12.2017	31.12.2016
<i>L'Association provisionne, depuis 2016, un montant correspondant aux droits à congés acquis par les salariés, mais non encore utilisés au 31 décembre 2017. Les charges sociales qui correspondent à ces droits ont également été provisionnées.</i>	102 527	99 619

Note 11 – Répartition des dettes à court et moyen terme

Les dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an se composent :

- de subventions du Ministère des Affaires étrangères (« MAE ») reçues en 2017 non utilisées à la fin de l'exercice pour un montant de 248.503 EUR au 31 décembre 2017 (614.992 EUR au 31 décembre 2016). L'année 2017 correspondant à la fin d'un mandat du MAE, ce montant devra être reversé au Ministère; et
- de dettes fournisseurs/partenaires, fiscales et au titre de la sécurité sociale pour un montant de 467.577 EUR au 31 décembre 2017 (420.491 EUR au 31 décembre 2016).

Les dettes dont la durée résiduelle est supérieure à un an se composent de l'emprunt bancaire pour un montant de 443.344 EUR.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2017 (suite)

Note 12 – Financements et autres revenus disponibles pour l'année 2017

Financements	6 606 881
Financements du Ministère des Affaires Etrangères	6 151 497
Report de fonds 2016	22 796
Autres cofinancements	432 587
Aux produits d'exploitation	972 742
Produits liés aux activités de développement	837 072
Loyers	129 160
Dons et cotisations	6 510
Produits provenant de participations	16 875
Produits financiers	3 278

Le montant de 6.151.497 EUR du Ministère des Affaires Etrangères se compose de 5.785.008 EUR directement reçus en 2017, 614.992 EUR reportés de 2016 moins 248.503 EUR qui devront être reversés en 2018.

Note 13 – Répartition des charges

Cette note présente l'ensemble des charges et des engagements de l'exercice en distinguant celles liées aux activités de développement de celles liées à la gestion administrative :

Charges	Activités de Développement	%	Gestion administrative	%	Total
Charges d'exploitation	6 151 183	81,90%	1 359 416	18,10%	7 510 600
Charges d'exploitation liées aux activités de développement	2 040 701	100,00%			2 040 701
Charges d'exploitation liées à la gestion administrative			531 383	100,00%	531 383
Soutien au Développement et autres aides versées	2 038 266	100,00%			2 038 266
Autres Charges d'exploitation	1 826	1,37%	130 975	98,63%	132 801
Frais de personnel	2 010 390	76,58%	614 824	23,42%	2 625 215
DAP, Provisions, Corrections de valeurs	60 000	42,18%	82 234	57,82%	142 234
Charges Financières	1 917	12,00%	14 063	88,01%	15 979
Total des charges	6 153 100	81,75%	1 373 479	18,25%	7 526 579

Outre l'augmentation des provisions telles que décrites à la note 10, le poste « Autres charges d'exploitation » comprend le paiement d'un retard d'impôts lié à la mise en place du régime complémentaire de pension prévu par ADA pour ses salariés et couvrant la période de 2007 à 2016.

Le nombre d'Equivalents Temps Plein (« ETP ») employés au 31 décembre 2017 est de 37.

Note 14 – Produits et charges financières

La rubrique « Autres intérêts et autres produits financiers » enregistre les intérêts des comptes d'épargne ainsi que les gains de change. Les charges financières reprennent les intérêts payés et les pertes de change non-réalisés sur les soldes des comptes bancaires en devises.

Note 15 – Engagements hors bilan

Hormis le point cité dans la note 4.2, il n'y a pas d'engagements hors bilan.

Note 16 – Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à mentionner.